

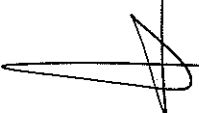
AR PREFECTURE

016-200054047-20161110-2016_11_10_9A1-DE
Reçu le 21/11/2016

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise la création du 4 janvier 2017 au 18 février 2017 de 7 emplois non permanents d'agents recenseurs,
- Autorise M. Le Maire à signer les contrats de travail établis pour les agents recenseurs,
- Autorise M. Le Maire à prendre les arrêtés de nomination des agents recenseurs pour la période nécessaire à leur mission.
- Précise que l'emploi sera rémunéré à hauteur d'un forfait de 1 000 € net.
- Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 16 novembre 2016


Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

